

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mai 2010

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Houdet, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard, M. Lurton

Excusé : M. Mouillac

Secrétaire de séance : Mme Sibeyre

Procès-verbal de la réunion du 6 Avril 2010 : adopté à l'unanimité

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Considérant que la commune est exposée aux risques majeurs tels qu'inondation, incendie de forêt, tempête, il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise par la réalisation d'un plan de sauvegarde.

Ce plan est présenté par M Degas au Conseil Municipal qui l'accepte par 14 voix pour 0 voix contre 0 abstention. Monsieur Eric Boucher est désigné en qualité de Chef des opérations de secours et sera secondé par MM Degas et Piconto.

DÉCISION du MAIRE PRISE par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2010-05 du 22 Avril 2010** concernant la commande, aux Ets GUYARD, d'une tondeuse SARP, pour un montant de 1 295.00 € TTC.